

## **Binationalité en acte : une nouvelle condition politique**

Binacionalidade em ação: um novo status político

Binationality in action: a new political status

Binacionalidad en acción: un nuevo status político

**Djnina Ouharzoune**

Université d'Avignon, Avignon, França.

---

### **Résumé**

Cet article interroge les enjeux socio-politiques découlant de la possession de la nationalité française et algérienne, d'Algériens (nes) vivant en France. Les effets de la binationalité se rapportent aux changements de positionnement politique produits par cette nouvelle condition politique, aux usages publics construits par une partie des Franco-Algériens. L'interprétation de ces transformations s'appuie sur leurs discours publics, fondés sur une demande explicite de reconnaissance de leur double appartenance sociale, culturelle et de leur double légitimité politique, tant dans la sphère française qu'algérienne. La posture de ces acteurs émergents dans les deux espaces publics tend à contester les frontières établies par les configurations identitaires nationales.

**Mots clés:** Immigration; Trans-Nationalisme; Pratiques Politiques; France-Algérie.

### **Resumo**

Este artigo examina as questões político-sociais decorrentes da dupla cidadania franco-argelina de argelinos vivendo na França. Os efeitos da binacionalidade estão relacionados às mudanças políticas produzidas por este novo status político, bem como às formas pelas quais alguns franco-argelinos fazem uso público disso. Essas mudanças podem ser entendidas a partir dos posicionamentos públicos destes cidadãos, os quais são embasados numa demanda explícita de legitimidade em ambas as esferas, francesa e argelina. As posições assumidas por estes atores emergentes em ambas as esferas públicas desafia as fronteiras estabelecidas pelas configurações identitárias nacionais.

**Palavras-chave:** Imigração; Transnacionalismo; Práticas Políticas; França-Argélia.

**Abstract**

This article examines the socio-political issues arising from the dual French-Algerian citizenship of Algerians living in France. The effects of binationality is related to policy changes produced by this new political status as well as to the ways in which some Franco-Algerians make public use of it. These changes can be understood from their public statements, which are based on an explicit request for recognition of their dual social-cultural membership and on their dual political legitimacy in both the French and Algerian spheres. The stances assumed by these emerging actors in both public areas challenge the boundaries established by nationalist constituencies.

**Keywords:** Immigration; Transnationalism; Political Practices; France-Algerie.

**Resumen:**

Este artículo examina las cuestiones político-sociales debidas de la doble ciudadanía franco-argelina de argelinos viviendo en la Francia. Los efectos de la binacionalidad están relacionados a los cambios políticos producidos por este nuevo status político, como a las maneras que algunos franco-argelinos hacen uso público de eso. Estos cambios pueden ser entendidos a partir de los posicionamientos públicos de estos ciudadanos, los cuales son embasados en una demanda explícita de legitimidad en ambas las esferas, la francesa y la argelina. Las posiciones asumidas por estos actores emergentes en ambas las esferas públicas desafían las fronteras establecidas por las configuraciones de identidades nacionales.

**Palabras clave:** Inmigración; Transnacionalismo; Prácticas Políticas; Francia-Argelia.

---

Patrick Weil affirme dans son rapport au Premier Ministre Lionel Jospin (1997, p. 9) : « La France n'a cure en fait que cet enfant conserve une autre nationalité : sur le territoire national, dans le cas de double nationalité, seule la nationalité française compte et comme la culture d'origine,

la nationalité d'origine qui ne se pratique pas se perd rapidement avec la succession des générations ». Cependant, cette affirmation ne se vérifie que pour une partie des personnes concernées, d'où le présent article qui interroge les enjeux sociopolitiques résultant de la

possession de la nationalité française et algérienne, d'Algériens et d'Algériennes vivant en France de plus en plus nombreux à partager cette situation. La présence algérienne en France réunit un groupe important d'individus : étrangers, binationaux, immigrés de longue date (personnes nées étrangères à l'étranger selon la nomenclature). On peut également associer à cette population, définie juridiquement par la possession de la nationalité algérienne, des nationaux français d'origine algérienne qui maintiennent des liens et expriment leur filiation avec l'Algérie, au delà de la seule référence à la nationalité.

Après ces premières considérations, il est utile de resituer la présence algérienne en France dans la longue durée. Le premier phénomène migratoire entre les territoires français et algérien se produit en Algérie, orienté du Nord au Sud, sous l'effet d'une politique de colonisation, de peuplement, tribut d'une guerre de conquête extrême du territoire algérien (1830-1870). La constitution de la II<sup>ème</sup> république française (1848-1852) déclare l'Algérie partie intégrante de la France, divisée en territoire militaire et en territoire civil, ce dernier composé de trois départements et de six communes.

D'un point de vue démographique, 2 496 067 personnes sont dénombrées au recensement général (1856), dont 159 292 non musulmanes et 2 336 775 musulmanes (Lang, 2008, p. 73). La population européenne en Algérie s'élève à 181 000 habitants (1858) dont 112 000 urbains (Julien, 1964, p. 318).

La population musulmane algérienne est juridiquement déterminée par le Premier (1863) et le Second Sénatus-consulte (1865) qui instaurent le statut de l'indigénat en Algérie et déclarent Français l'« indigène » musulman qui continue toutefois d'être régi par la loi coranique. L'« indigène » pouvait, à sa demande, être admis à jouir des droits du citoyen français sous réserve du renoncement à ce statut religieux, dit statut personnel. Les « indigènes » israélites seront quant à eux collectivement naturalisés citoyens français par décret (1870). Le territoire algérien et sa population « indigène » resteront jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, proclamée à l'issue d'une longue guerre (1962), sous l'emprise du système colonial politique et militaire de la France, basé sur la distinction métropole/colonie.

Le second phénomène migratoire remarquable entre les deux territoires s'effectue selon l'axe

Sud/Nord, et naît massivement lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale (1914-1918) avec la réquisition des hommes, « *la chasse aux hommes* » pour citer *L'Algérie révélée* de Gilbert Meynier (1981). La conscription des « indigènes » algériens, instituée dès 1912, prend de l'ampleur face aux besoins occasionnés par la guerre. L'ensemble du recrutement des militaires algériens représente 172 059 hommes (de 1914 à 1918). Leur cantonnement en métropole se complète par ailleurs de celui d'ouvriers algériens estimés entre 75 000 et 89 000, employés dans les mines et les usines d'armement, forme de pré-émigration coloniale (Meynier, 1981). Au déplacement initial de la population française et européenne circulant de la métropole vers la colonie algérienne, succède le déplacement de la population « indigène », circulant de la colonie vers la métropole.

De la sorte, la présence algérienne en France est inscrite dans des contextes historiques et politiques marquants qui pèsent dans la construction comme objet de recherche de la binationalité actuelle des Algériens. Pour les Français Musulmans d'Algérie (FMA) vivant en France, catégorie administrative qui succède au

régime de l'indigénat (1944), la proclamation de l'indépendance de l'Algérie (1962) génère deux conséquences : d'une part, de nationaux français, ils deviennent étrangers en France et d'autre part s'ouvre pour leur descendance la possibilité d'une double nationalité, accessible par le sang (algérienne) et par le sol (française). La colonisation puis l'évolution des interdépendances entre la France et l'Algérie, engendrent d'ailleurs au sein de la famille algérienne de multiples combinaisons des nationalités algérienne et française, pluralité de situations d'appartenance nationale qui troublent les repères familiaux : parents étrangers ressortissants algériens qui le demeurent souvent indéfiniment ; aîné(e) né(e) en Algérie (ou en France avant le 1 janvier 1963), ressortissant(e) algérien(ne) durant un temps et qui se naturalise français(e) ; cadet(te) né(e) en France, Français(e) automatiquement par le *jus soli*, qui décide ensuite de s'immatriculer au consulat et obtient la nationalité algérienne. L'automaticité antérieure de l'attribution par le droit du sol de la nationalité française, dont l'accès est plus restrictif ces dernières années, favorise la multiplication de situations de mixité des nationalités au sein d'une même famille, tout comme

l'évolution du *Code de la Nationalité* algérienne (2005) qui donne la possibilité aux enfants d'une mère algérienne, nés en France et français, d'acquiescer cette nationalité, option jusque là réservée aux seuls enfants de pères algériens. La récurrence au sein de la famille algérienne vivant en France d'une multinationalité familiale, fonction des statuts d'obtention et de l'ordre d'accession, prévaut dans la relation de ses membres avec chacun des deux pays.

### **Une sphère algérienne en France**

L'emploi que je fais du terme « sphère algérienne » répond à la nécessité de rendre compte des opérations identificatoires tributaires de liens familiaux et de liens sociaux que les individus conservent et préservent entre eux, qui se manifestent dans des logiques d'appartenance, sans se réduire à la seule appartenance nationale. L'expression « sphère algérienne » apporte par sa souplesse et sa porosité aux processus de socialisation et d'identification, la possibilité d'agrèger des trajectoires et des situations variées. La sphère algérienne, formée de différentes catégories nationales, l'une avec la seule nationalité algérienne,

l'autre avec la double nationalité française et algérienne et une dernière avec la seule nationalité française, associe ainsi les pluralités en présence et l'expérience d'une citoyenneté plurielle en son sein. Étienne Balibar questionne cette situation par une formule provocatrice : « Algérie, France : une ou deux nations ? » (1998, p. 73) et souligne la difficulté à énoncer la part d'altérité alternée dans l'une et l'autre nation, une France algérianisée et une Algérie francisée.

Les groupes binationaux, Franco-Algériens ou Algéro-Français – la distinction porte sur le lieu de naissance et les premières socialisations en France ou en Algérie – s'évaluent numériquement par défaut. Des données claires et fiables ne sont toujours pas disponibles, cependant quelques chiffres peuvent être repris. Selon le Ministère de l'Intérieur français, depuis 1998, l'ensemble des acquisitions de la nationalité française par des Algériens est en moyenne de 20 500 par an. Pour 2004, année la plus élevée, le nombre des acquisitions était de 40 000, et pour l'année la moins élevée en 2012 de 12 400. Au cours des quinze dernières années 306 700 Algériens et 446 700 Marocains ont acquis la nationalité française, une différence de 140 000,

soit 45% de plus pour les Marocains. Parmi ces acquisitions, on note la faiblesse des acquisitions par déclaration anticipée des Algériens de 13-17 ans qui s'élèvent à 30 135 (9,8%) comparées aux 93 047 des Marocains (20,8%). Le processus de naturalisation résulte en effet de la conjugaison d'une démarche personnelle et d'une histoire familiale. Ainsi, pour de jeunes mineurs algériens, nés en France de parents algériens, on peut faire l'hypothèse d'une forme d'évitement de ces procédures de naturalisation ou de réintégration française qui continuent d'être frappées de tabous au regard de l'histoire coloniale et de la guerre d'Algérie. Enfin, pour l'année 2009, les Algériens ayant acquis la nationalité française représentent 12% du total des acquisitions, tandis qu'ils représentent aussi 13% des étrangers vivant en France.

Alors, si la binationalité s'interroge comme nouvelle condition politique, en particulier vis-à-vis du pays et de la nationalité d'origine, il nous semble utile de prendre en compte les données des autorités consulaires algériennes. Lors des dernières élections législatives algériennes en mai 2012, le corps électoral algérien résidant en France s'élevait à 803 000 personnes,

57% sont des hommes, et les deux tiers seraient des binationaux, soit plus de 530 000 personnes, l'équivalent par ailleurs du stock du nombre de cartes de résident algérien (553 801 en 2011).

### **Les enjeux de la binationalité**

Les enjeux de la binationalité examinés ici portent d'une part sur les changements de positionnement politique introduits par cette nouvelle condition politique et d'autre part sur les pratiques des acteurs qui revendiquent leur double nationalité dans l'espace public, tant en France qu'en Algérie.

Mon étude, en appui sur une analyse historique et sur l'actualité politique, examine les pratiques politiques de la sphère algérienne à Marseille (2008 à 2010), observe le répertoire d'action mobilisé par les Algériens de Marseille, en particulier lors de campagnes législatives et présidentielles algériennes, et met ainsi au tout premier plan leurs activités dans le cadre de la vie sociopolitique algérienne en Algérie. Ce parti pris, la polarisation de Marseille vers Alger, renverse la perspective induite par les représentations attachées au concept d'intégration qui assignent au Sud les

origines et le passé et au Nord un présent et un futur.

Le rapport, le souhait d'intégration et le désir de participation aux deux sociétés civiles, française et algérienne, des Algériens installés en France s'opèrent selon leur parcours et leur trajectoire migratoire, déterminés en partie par leurs appartenances régionales et partisans. La perspective ici adoptée retient seulement les Franco-Algériens qui veulent explicitement se constituer en acteur sociopolitique dans les espaces publics français et algérien. Le discours public de ces acteurs donne une première indication de leurs intentions et de leur forme de regroupement. Plusieurs de leurs déclarations sont fondées sur la demande manifeste de reconnaissance, dans la sphère française et algérienne, de leur double appartenance sociale, culturelle, nationale et de leur double légitimité politique. Dès 2007, autour d'un regroupement inter-associatif, le projet d'une *Fondation des Algériens de France* s'élabore et aboutit à la création de l'*Espace Franco-Algérien* [EFA]. La presse algérienne titre alors : « Le lobby algérien en France est né », « L'ébauche d'un réseau », « La diaspora franco-algérienne veut s'organiser ». Un an plus tard (2008), un appel est lancé à

Marseille par l'Espace Franco-Algérien [EFA] Provence Alpes Côtes d'Azur [PACA] qui marque très nettement ce déplacement, ce changement de positionnement politique, ce rééquilibrage intentionnel entre les deux pays. Les extraits suivants le montrent, ils sont tirés de la « Déclaration du 17 octobre 2008 », document fondateur de l'association marqué symboliquement du souvenir du 17 octobre 1961, jour de manifestation en France d'Algériens revendiquant l'indépendance de l'Algérie qui furent très durement réprimés.

Tenant compte de notre attachement à préserver les passerelles entre nos deux pays, la France et l'Algérie, nous voulons vous exposer le bien-fondé de notre démarche. Le but est de nous rassembler pour valoriser par nous-mêmes notre place en France et faire valoir notre dignité, nos droits et nos intérêts. Notre mémoire collective partagée fonde notre communauté de destin historique, culturelle, et géographique [...]. Nous sommes désormais près de 5 millions à partager cet héritage (...) malgré tout cet investissement, nous avons été relégués en arrière-plan dans des positions socialement précaires et déconsidérées [...]. Conscients de notre potentiel et de notre richesse d'appartenir à deux pays à la fois, nous sommes à même de contribuer à la refondation des relations

entre la France et l'Algérie. Au sein de la société française et en lien avec l'Algérie, construisons ensemble notre espace pour garantir notre avenir et celui de nos enfants.

Dans ce texte, l'argumentaire porte essentiellement sur l'amélioration en France des positions sociales des Algériens et des Franco-Algériens et sur la dénonciation de conditions discriminantes décrites comme « précaires » et « déconsidérées ». L'appartenance algérienne publiquement revendiquée, sa mise en avant comme référent identitaire homogénéisant et rassembleur en France, implique dès lors de la revendiquer également dans l'espace public algérien. Dans une déclaration, cette fois à Alger, il est affirmé : « Nous voulons définitivement mettre un terme à ce sempiternel statut de migrant. Nous ne voulons plus être vus comme des émigrés en Algérie et des immigrés en France. Pour nous et nos descendants nous voulons désormais nous reconnaître et être reconnus comme citoyens français en France et citoyens algériens en Algérie ».

L'exigence assumée d'une citoyenneté doublement localisée en France et en Algérie constitue un premier enjeu et singularise ce

regroupement dans l'espace public algérien très sensible à la binationalité, que certains traduisent comme le « parti de la France ». De la sorte, l'affirmation identitaire doublement située de ces acteurs binationaux construit une nouvelle offre politique à l'adresse de la sphère algérienne en France, notamment aux mono-nationaux français ou algériens, et représente un des aspects liés aux enjeux des politiques de l'identité. La posture de ces acteurs émergents dans les deux espaces publics aboutit à la contestation des frontières identitaires nationales avec une demande de réagencement et de superposition des configurations sociopolitiques identitaires et du lien national. On retrouve cette intentionnalité dans leur forme discursive à travers ces expressions : « passerelles entre les deux pays », « refondation des relations » et « construisons ensemble notre espace ».

Chez les binationaux, la nationalité française est accessible par la naissance (droit du sol) ou la résidence (naturalisation), tandis que la nationalité algérienne s'obtient exclusivement par le droit du sang. Le lien national avec l'Algérie est ainsi lien généalogique inscrit dans une filiation familiale, incorporé par ailleurs à un

nationalisme intensif produit par la « révolution algérienne », énoncé qui reste à questionner.

À l'indépendance, les Français Musulmans d'Algérie (FMA) demeurant en France deviennent mécaniquement des non-nationaux du pays et inaugurent avec ce statut de nouveaux rapports à la France comme étrangers et à l'Algérie comme nationaux expatriés, sans effectuer paradoxalement aucun déplacement. La déterritorialisation de cette population se matérialise à travers des événements symboliques et politiques (révolution et déclaration de l'indépendance algérienne) « qui ont la double valence de faire coupure et faire origine » (Hovanessian, 2005, p. 114). Cependant, la création des deux nations, la France et l'Algérie, se fonde sur des énonciations conflictuelles : décolonisation pour une France moderne, et révolution pour une Algérie indépendante. Selon Todd Shepard (2008), il s'agit d'une réécriture de l'histoire de l'impérialisme et de l'anti-impérialisme qui situe la décolonisation comme le point final et prédéterminé d'un processus, étape inévitable du courant de l'histoire. Achille Mbembe (2010) souligne lui que la décolonisation a fini par devenir un

concept de juristes et d'historiens, forme mineure qui désigne simplement le transfert du pouvoir de la métropole aux anciennes possessions coloniales, tandis que l'on occulte ses multiples généalogies. En revanche, le concept de « Révolution algérienne » exprime le recours à l'action violente comme instrument de libération, la médiatisation du conflit au niveau international et le classement parmi les révolutions nationales d'inspiration marxiste (Le Tourneau, 1968). Les Algériens vivant en France participent avec ceux vivant en Algérie d'une conscience collective émancipatrice, fabrication d'une identité commune d'appartenance et substrat du nouvel imaginaire national algérien. Le processus d'identification aux idéaux d'émancipation et de libération de la domination coloniale entraîne une dynamique nationaliste. L'expérience des luttes et de la dialectique dans l'insurrection algérienne façonnent un héritage et des représentations symboliques, produisent du roman national, et fabriquent un nouveau lien national pour ceux devenus des expatriés. À l'image de l'attitude, très souvent décrite et décriée, de quasi « vénération » de certains jeunes Franco-Algériens pour le drapeau

algérien, qui fait écho aux premiers dévoilements publics provocateurs et dangereux de ce symbole national (Sétif, Algérie, 8 mai 1945).

L'occultation de l'*aggiornamento* idéologique français et du caractère révolutionnaire de la lutte algérienne masque la refondation politique contemporaine de la nation française bâtie sur les répercussions de la fin de l'Algérie française et du renoncement à la doctrine coloniale. Elle efface également du corps social français les traces laissées par la séparation entre la métropole et sa colonie algérienne, dissimule les effets et les transformations que cette rupture provoque dans les évolutions sociales et politiques de la France d'aujourd'hui, que souligne l'expression « nous avons été relégués » de la déclaration de l'EFA.

L'examen des mobilisations politiques nous montre, côté algérien, que ces revendications d'hybridité identitaire s'expriment, entre autre, à l'occasion de participations aux compétitions électorales algériennes, présidentielles et législatives, particulièrement les campagnes pour élire les députés de l'émigration. Côté français, ces mobilisations s'affirment sur le terrain des revendications

mémorielles et des usages politiques du passé.

### **Identité politique et commémorations**

Le besoin de reconnaissance et de légitimité dans l'espace public des acteurs émergents binationaux procède de différents moyens : conférences de presse, plaintes judiciaires pour racisme contre des affiches du Front National et de la Ligue du Sud, conférences-débats et manifestations commémoratives. Ces dernières représentent une grande part du répertoire d'actions et le champ des revendications mémorielles est utilisé comme ressource politique redoublée pour agir à la fois dans la sphère publique algérienne et française. En recourant au registre mémoriel, les associations franco-algériennes participent du processus d'instrumentalisation de l'histoire et des usages politiques du passé, contribuent à nourrir les controverses des mémoires algériennes qui sont aussi des mémoires françaises, tout en cherchant à se positionner dans un entre-deux, mêlant appartenances, identités et mémoires nationales.

Depuis 2009, *l'Espace Franco-Algérien* PACA [EFA-PACA] appelle chaque 8 mai, à un rassemblement en

ces termes : « Aujourd'hui, il est temps que la France reconnaisse sa propre histoire. Car la cohésion nationale et la construction d'un avenir solidaire et respectueux des uns et des autres passent notamment par le partage et la reconnaissance de cette mémoire collective [...]. Partager un récit commun, assumer une mémoire collective, c'est aussi une manière de libérer l'avenir de tous les silences, les malentendus, les Hypocrisies et les Impostures de l'Histoire ». Cet engagement à consigner dans l'agenda politique marseillais la commémoration de « l'autre 8 mai 1945 », et la demande de reconnaissance comme crime de cet épisode de la guerre d'Algérie construisent une part de l'identité politique de cette association. La mise en scène de cette commémoration au Quai d'honneur à Marseille, sous les drapeaux français et les drapeaux algériens, publicise sa représentation et sa singularité sur la scène locale. En effet, pour les Franco-Algériens aujourd'hui, l'instrument et l'enjeu de leur visibilité politique s'opèrent à travers l'histoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, des demandes de reconnaissance, restées longtemps l'activité des seules associations de rapatriés d'Algérie.

En recourant à l'usage public de l'histoire, aux usages politiques du passé, les associations mémorielles franco-algériennes croisent plusieurs groupes de rapatriés d'Algérie, du courant progressiste au courant des « nostalgiques » favorables à l'Algérie française. Le registre des pratiques issues du référentiel mémoriel s'affirme comme un des principaux instruments de mobilisation pour légitimer et crédibiliser leur existence dans le champ public, leur construire un capital politique. Il leur offre également la capacité à initier un dialogue avec les autorités des deux pays. Notons aussi que les revendications mémorielles portées par l'EFA PACA corrigent les représentations misérabilistes des deux stéréotypes de l'Algérien en France, le « sidi » et le « bougnoule », pour consacrer celles du « révolutionnaire », du combattant et du résistant au colonialisme, exprimées dans son texte fondateur par « faire valoir notre dignité ». Les évocations commémoratives assurent aux acteurs émergents comme l'EFA un accès à l'espace public et leur apportent une plus grande visibilité dans leur sphère locale. Elles ont également un écho positif auprès de l'opinion algérienne par le biais des médias algériens, car

elles s'inscrivent dans le calendrier mémoriel algérien.

Côté algérien, les demandes du souvenir de ces acteurs auprès des institutions françaises les positionnent symboliquement dans une continuité des luttes menées par les générations précédentes, sorte de lignée généalogique de combattants. Cet alignement confère aux Algériens expatriés un rôle positif dans l'histoire de l'Algérie, leur procure une légitimité dans la vie politique algérienne actuelle où s'expriment un renouveau commémoratif et le retour de figures oubliées du nationalisme.

L'association intervient également sur des questions économiques et politiques algériennes et montre par là sa résolution à devenir un acteur de la chose publique en Algérie : démarche pétitionnaire contre un article de la loi de finance (2008) qui propose de taxer les marchandises importées par les expatriés ; démarche identique contre la réforme du code électoral (2011) qui veut exclure de tous les mandats représentatifs les binationaux ; lettre ouverte au Président de la république pour réformer les institutions du pays suite aux immolations en Algérie (2011). L'investissement du champ politique algérien par ces acteurs

émergents fonctionne comme un plaidoyer pour la promotion et la défense des intérêts des Algériens de l'étranger, concrétisé notamment lors de la compétition électorale pour les quatre sièges de députés de l'émigration représentant les Algériens de France, deux en zone nord, Paris, deux en zone sud, Marseille.

### **Engagements transnationalisés et réactions des États français et algérien**

Enfin, il s'agit également de questionner les réactions des États, français et algérien, vis-à-vis de ces nouveaux engagements transnationalisés : en France à l'occasion de la réflexion portant sur la limitation de l'accès à la double nationalité, en Algérie avec les tentatives de circonscrire leur participation à la vie politique du pays. Dans ces deux exemples, l'objectif des États est de conserver la conformation de la communauté nationale, de prévenir les ruptures par une volonté intégrative des différences, menée par chaque État pour son propre compte.

L'observation des activités politiques des Algériens en France, notamment à Marseille, met en évidence

les instrumentations administratives et politiques exercées par les autorités algériennes afin de conserver un lien national extraterritorial avec les membres de la « communauté nationale » installés à l'étranger. La question du lien national s'est d'ailleurs d'emblée posée pour les autorités algériennes car à la création du nouvel État, des centaines de milliers de ses nouveaux ressortissants (environ 450 000 en 1965) sont établis à l'extérieur du territoire national, à l'intérieur de l'ex-métropole. La construction du lien national entre Algériens apatriés et expatriés se situe ainsi dans une matrice coloniale nécessitant la mise en place d'une administration spécifique afin d'établir et de maintenir des relations sociales et politiques avec les nationaux de l'extérieur, notamment avec la mise en place d'une politique du retour définitif des émigrés et l'obligation d'administrer l'intervalle envisagé comme temporaire. Les questions de souveraineté du nouvel État, du recouvrement de la « personnalité algérienne » concept du mouvement nationaliste algérien, demeurent toujours d'actualité et bâtissent un cadre de référence de la politique des autorités algériennes.

Après l'indépendance, un des outils de cette politique porte sur les activités sociales, politiques et culturelles développées par les expatriés, et consiste à les organiser au sein du réseau des amicales succédant à la Fédération de France du FLN [FF FLN] comme courroie de transmission du parti unique algérien [FNL], ceci dans une grande proximité avec les représentations consulaires. Le multipartisme en Algérie (1989) et la liberté associative en France (1981) vont contribuer à faire évoluer ce rapport selon d'autres modalités avec la création d'une circonscription législative appelée « Monde » ou « Émigration » pour une représentation parlementaire des ressortissants à l'étranger (1997) – et, dernièrement, par l'institution d'un Conseil national de la communauté à l'étranger élargissant la représentativité politique aux membres de la société civile (2009). Il est nécessaire toutefois de préciser que ce Conseil n'est toujours pas mis en place cinq ans après sa création par décret. Enfin, s'ajoute aux niveaux administratif et politique, une modalité sollicitant la société civile à travers divers rassemblements, colloques, séminaires, universités d'été et scientifiques, organisés à l'initiative des

membres du gouvernement exécutif ou de parlementaires (depuis 1995).

Ainsi, le lien national glisse d'une première politique du retour vers une politique d'adaptation à l'installation des Algériens à l'étranger et s'observe dans la terminologie des services consulaires qui abandonnent le terme « émigration » au profit de « nationaux à l'étranger », fabriquant et figeant deux catégories d'Algériens : les Algériens de l'intérieur et les Algériens de l'extérieur. La conduite de la politique algérienne progresse de la sorte au fur et à mesure de l'enracinement des Algériens en France qui conservent et entretiennent des attaches en Algérie, imposant de nouvelles situations à prendre en compte vis-à-vis du service national, de la gestion de cet important collège électoral expatrié, des correspondances entre droit algérien et français en matière d'état civil, de binationalité etc. Le rapprochement entre intérêts des pouvoirs publics algériens et intérêts des acteurs revendiquant une appartenance algérienne à l'étranger conduit à la formalisation de nouveaux réseaux. Cette dynamique transnationale franco-algérienne s'impose progressivement dans le champ algérien et interpelle l'ensemble des Algériens

de l'étranger, les opposants au gouvernement algérien en place, comme les « indifférents » qui ont à se déterminer par rapport à ce rapprochement.

En France, la présentation de l'issue du conflit comme produit du « courant de l'histoire » évite de questionner les modèles politiques conçus et appliqués dans la relation coloniale et post-coloniale. Aussi, la reconnaissance du rôle de l'Algérie et des Algériens dans l'histoire de la France débouche sur une conclusion politique majeure : la révolution algérienne entraîne autant en réaction une révolution française, « une contre révolution » (Sheppard, 2008), dont les conséquences politiques restent à explorer, notamment la redéfinition de l'identité nationale et la restructuration des institutions politiques en France.

Dans le cadre d'une mission d'information parlementaire sur le droit à la nationalité en France, le rapporteur, dès son introduction, choisit pour illustrer les difficultés posées par la binationalité un exemple issu des relations franco-algériennes (Assemblée Nationale, Rapport d'information N° 3605).

La nationalité touche à des enjeux fondamentaux, tant pour la collectivité

que pour ses membres. (...) Or, comme en bien d'autres domaines, la mondialisation renouvelle profondément les termes de cette problématique, (...) des conflits de loi éclatent à mesure que les individus multiplient les attaches et que se complexifie la hiérarchie des normes, des repères tombent ou se brouillent et des malaises identitaires s'expriment dont, en 2001 [6 octobre 2001], le match amical de football entre la France et l'Algérie a pu montrer l'acuité.

La réflexion sur l'identité nationale prolonge celle née de l'expérience coloniale bien que le terme « mondialisation » convoque un facteur exogène à la France, là où le terme décolonisation eut au moins conservé la dimension endogène d'une partie du problème. En effet, la réintroduction de l'élément identitaire (langue, religion, histoire des origines) dans les préconisations du rapport comme élément primordial voire constitutif du lien national, que doit traduire un sentiment d'appartenance nationale, renoue avec la problématique de la colonie algérienne, sans pouvoir en renouveler les termes. Les préconisations du rapport fondées sur le concept « d'identités primordiales » — proposent de replacer la discipline historique dans une mise

en perspective de « l'histoire nationale » et dans un rôle pédagogique chargé de valoriser et d'entretenir l'appartenance identitaire à travers la fiction du roman national. Démarche pédago-politique déjà contestée lors de la controverse à propos des bienfaits de la colonisation entre législateurs et historiens (loi du 23 février 2005) qui s'étend à présent au contexte juridique de la double nationalité. Le rapport d'information envisage également l'obligation d'un choix, d'une exclusivité nationale, d'une préférence nationale, en réduisant les possibilités d'accès à la binationalité. Ce faisant, ce rapport réitère, sans l'énoncer clairement, des formes semblables de discussions lors des accords de cessez-le-feu d'Évian entre gouvernement français et gouvernement provisoire algérien (1962), portant sur la double nationalité et le statut des minorités, reproduisant les impasses dans lesquelles conduit la confusion (réunion) de l'identité et de la nationalité en une — identité nationale nationalisée.

### **Conclusion**

On constate dès lors que les questions d'identité, de nationalité et de

citoyenneté, telles qu'elles se posent aux gouvernements successifs de la République française, continuent d'interpeller et de diviser la classe politique en France. Sans le faire paraître dans l'espace public ressurgissent ainsi, à travers les enfants et petits enfants des « indigènes » de l'empire français, les héritages racialisants à l'origine des pratiques identitaires qui induisent le renoncement à l'universalisme. La mise au ban de ces questions essentielles fait barrage pour penser et concevoir des configurations politiques dépassant l'opposition entre nationalité, citoyenneté et identité.

A partir de la revendication d'une double appartenance, de la superposition des identités personnelles et nationales, une sphère politique se fabrique formulant des intérêts communs et convergents vis-à-vis des deux États dont elle ressort comme membre national, avec la caractéristique de déformer précisément les catégories du national et de l'étranger. Il convient d'ajouter à cette caractéristique une propension à exonérer le lien national, à le libérer d'une référence territoriale unique, constituant une nouvelle modalité de citoyenneté transnationalisée et

déterritorialisée. Les spécificités de cette sphère politique diasporique émergente restent encore à explorer et à étayer sur ses aspects identitaires, politiques, mais aussi sur ses rapports aux espaces et aux environnements concrets et imaginaires des deux territoires. Ainsi que Saskia Sassen le note : "des communautés sociales et politiques transnationales constituées par des migrations transfrontalières sont en train d'émerger" (2009, p. 236). Dès lors, il devient possible de concevoir l'arrivée de nouvelles communautés politiques post-nationalistes interpénétrant les deux réalités nationales et leur double extranéité ou altérité, vis-à-vis du pays de résidence et du pays d'origine.

### Références

- Balibar, E. (1998) *Droit de Cité : et politique en démocratie*. La Tour-d'Aigues : Éd. De l'Aube.
- Hovanessian, M. (2005) Enjeux et paradoxes de la patrimonialisation de la mémoire collective : le centre du patrimoine arménien de Valence. *Revue drômoise*, 515, 113-122.
- Julien, C. A. (1964) *Histoire de l'Algérie contemporaine tome I : la conquête et les débuts de la*

- colonisation (1827-1871)*. Paris : Éd. Presses Universitaires de France.
- Lang, G. (2008) *Notes sur le code officiel géographique*, Rapport de la direction de la coordination statistique et des relations internationales. Paris : Département de la Coordination Statistique.
- Le Tourneau, R. (1968) La révolution algérienne. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 5, 153-160.
- Mbembe, A. (2010) *Sortir de la grande nuit : essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris : Éd. La Découverte.
- Meynier, G. (1981) *L'Algérie révélée*. Paris : Éd. Librairie Droz.
- Sassen, S. (2009) *Critique de l'État : territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*. Paris : Éd. le Monde Diplomatique.
- Shepard, T. (2008) *1962. Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*. Paris : Éd. Payot & Rivages.
- Weil, P. (1997) *Missions d'études des législations de la nationalité et de l'immigration*, Rapport au Premier Ministre N° 1196, La Documentation française.
- Rapport d'information sur le droit à la nationalité en France, N° 3605, 29 juin 2011, consultable sur : <http://www.assembleenationale.fr/13/rap-info/i3605.asp>
- 
- Djnina Ouharzone** : est docteure en anthropologie sociale et ethnologie de l'EHESS. Elle est chercheuse associée à l'IREMAM : pôle thématique Colonisation/Post-colonisation ; Axe 2, De la situation coloniale revisitée. Elle est chargée de cours à l'Université d'Avignon, France.  
**Email:** [djnina13@yahoo.fr](mailto:djnina13@yahoo.fr)
- Djnina Ouharzone** : é doutora em antropologia social pela EHESS. Pesquisadora associada ao IREMAM : polo temático Colonisation/Post-colonisation ; professora auxiliar na Université d'Avignon, França.  
**Email:** [djnina13@yahoo.fr](mailto:djnina13@yahoo.fr)
- 
- Enviado em:** 17/12/2013 - **Aceito em:** 14/04/2014
-